

*Institutions financières—Loi*

**M. Colletette:** . . . prendre part au débat. Je suis froissé par ce que dit le leader parlementaire de l'opposition, le député du Yukon (M. Nielsen), qui semble vouloir me refuser cinq ou dix minutes au maximum pour parler de ce très important projet de loi.

**Des voix:** C'est honteux!

**M. Colletette:** Les téléspectateurs qui suivent chez eux les délibérations de la Chambre et les députés qui sont présents devraient peut-être regarder d'un œil désapprobateur le petit manège du député du Yukon qui cherche à empêcher des députés ministériels d'apporter leur modeste contribution au débat.

**M. Nielsen:** C'est votre leader parlementaire qui l'a demandé.

**M. Colletette:** En fait, nous savons qu'il s'agit d'une mesure législative urgente. Il importe vraiment peu que le bill soit renvoyé au comité à quatre heures moins dix ou à 4 h 30.

**M. Thacker:** Ou la semaine prochaine.

**M. Colletette:** Le débat n'a d'autre fin que de permettre à tous les députés d'exprimer leur opinion et de faire en sorte qu'ils aient la possibilité d'y prendre part et de faire connaître leurs préoccupations.

Je fais partie du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale qui devait se réunir à 15 h 30. Je devais participer à cette réunion, mais j'ai jugé que ma présence ici était plus importante et c'est ce qui fait que je suis maintenant trop en retard pour y assister.

**M. Nielsen:** Allez le dire au leader du gouvernement.

**M. Colletette:** Ce texte de loi concerne directement le comité des affaires extérieures. De fait, ce matin, le président du comité, le député de Saint-Denis (M. Prud'homme) nous a dit que selon toute probabilité, la Chambre serait saisie du projet de loi cet après-midi. Je tiens à rassurer le député du Yukon sur ce point: je n'ai nullement l'intention, pas plus que mes collègues de ce côté-ci de la Chambre, de retarder indéfiniment l'adoption du projet de loi.

**M. Nielsen:** C'est déjà fait.

**M. Colletette:** Je tiens à rappeler au député du Yukon que les députés de la majorité ont eux aussi des droits.

**M. Nielsen:** Le leader du gouvernement a demandé à la Chambre d'adopter le projet de loi.

**M. Colletette:** Il y a un point que je voudrais rappeler au sujet de l'origine de ce projet de loi. Si le leader de l'opposition . . .

**M. Nielsen:** Vous n'êtes plus si pressé.

**M. Colletette:** . . . veut bien se taire une minute. Je voudrais complimenter un député de son parti . . .

**Des voix:** Bravo!

**M. Colletette:** . . . à qui nous n'avons pas l'habitude d'adresser souvent des compliments. Je veux parler du député de Calgary-Centre (M. Andre) qui a soulevé un point important de procédure qui a amené madame le Président à reconnaître que l'un des articles du budget des dépenses n'était pas conforme au Règlement et qu'en conséquence, le gouvernement devait présenter un projet de loi à cet effet. Les députés que les questions de procédure intéressent, et je crois que le député du

Yukon en fait partie, estiment depuis déjà un certain nombre d'années que certains articles du budget des dépenses devraient être présentés sous forme de projets de loi, à la Chambre. Et à ce titre, je crois que l'on peut féliciter le député de Calgary-Centre d'avoir soulevé ce point et d'avoir convaincu la présidence de son bien-fondé. C'est son intervention qui est à l'origine du dépôt du projet de loi.

Je me réjouis que le député du Yukon se soit calmé, car je faisais l'éloge d'un député de son propre parti.

**M. Nielsen:** Nous sommes prêts à vous laisser adopter le bill. Pourquoi tardez-vous donc ainsi?

**M. Colletette:** Selon la décision que madame le Président a rendue, une loi d'affectation de crédits ne peut absolument pas servir à autoriser le gouvernement à établir de nouveaux programmes ou à entreprendre de nouvelles activités. Lorsque la société VIA Rail a été fondée il y a quelques années, nous avons vu comment cette technique particulière a été utilisée, de sorte que nous sommes maintenant en présence d'une société ferroviaire nationale pour le service-voyageurs qui n'a pas de pouvoir réglementaire. Je dois dire, en toute déférence pour le gouvernement, que celui-ci prend des mesures pour remédier à cette situation et qu'il devrait présenter sous peu à la Chambre un bill concernant la société VIA Rail. Voilà donc la raison d'être de ce bill.

Afin que le Canada puisse assumer pleinement ses obligations à l'égard de maints organismes financiers internationaux pour l'année financière 1981-1982, le gouvernement a présenté en juin de l'année dernière un bill distinct, le bill C-74, qui reproduisait presque exactement le texte des crédits qui ont été éliminés et fournissait les pouvoirs voulus. Puisqu'aucun pouvoir réglementaire n'existait en fait les crédits pour 1982-1983 ne pouvaient pas figurer dans le budget principal de la présente année financière.

Je voudrais passer brièvement en revue les organismes concernés. Je signale aux députés que nous réclamons des crédits en vue d'apporter une aide financière à la Banque de développement des Caraïbes, au Fonds asiatique de développement, à la Banque interaméricaine de développement, au Fonds africain de développement et à d'autres. En ma qualité de vice-président du comité spécialement chargé de l'Amérique latine et des Antilles, j'aurai quelques mots à dire au sujet de l'aide étrangère puisque cette aide est justement remise en cause aujourd'hui.

Certains Canadiens estiment que, étant donné la conjoncture économique de l'heure, notre pays ne devrait pas assumer de plus lourdes responsabilités et qu'au contraire il devait reconsidérer l'aide qu'il s'était engagé à apporter au développement étranger et aux organismes financiers internationaux. C'est un argument à la fois logique et rationnel mais certainement pas de nature humanitaire ni libérale, et les députés de notre parti feront tout leur possible pour veiller à ce que l'aide au développement international soit maintenue en dépit de ces temps difficiles. En effet, si l'on peut prétendre que le Canada, comme le reste du monde, est au beau milieu d'une grave récession, il faut sûrement accroître notre aide et non la réduire, car si les temps sont durs pour nous, imaginons un peu ce qu'il en est dans d'autres pays moins favorisés.